

## COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

### PROCÈS-VERBAL

110<sup>e</sup> séance/Lundi 5 juin 2023 à 17 h 50

Salle Mont-Bleu/Huis clos

### PRÉSENCES :

#### Membres

Alicia Lacasse-Brunet, présidente – Conseillère, district de Bellevue (n° 15)

Anik Des Marais – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5)

Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)

Patrick Guay – Producteur agricole

Samuel Bertrand – Producteur agricole

Mélanie Varin-Lacasse – Productrice agricole

#### Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

#### Ressources internes

Christine Gonthier-Gignac – Cheffe de service, planification et mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Roberto Caron – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Valérie Thibert – Coordonnatrice de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Isabelle Veilleux – Directrice, Secrétariat au développement économique

Patrick Lessard – Conseiller stratégique en développement d'entreprises, ID Gatineau

François Dahlem – Conseiller stratégique en développement d'entreprises, ID Gatineau

#### Ressource externe

Philippe Duguay – Agent syndical, Union des producteurs agricoles (UPA) Outaouais-Laurentides

Marie José Maezo – Coordonnatrice en agroenvironnement, ALUS Outaouais et UPA Outaouais-Laurentides

Aurélié Boyer – Chargée de projets, Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)

Charles Séguin – Directeur, TAO

Erns Thomas – Chargé de projets, TAO

Vincent Philibert – Conseiller en développement régional et gestion de programme, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

André Groulx – Directeur, événements d'affaires et développement, Tourisme Outaouais

### 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 50.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Une seconde rencontre de suivi du Plan de développement de la zone et des activités agricoles est prévue cet automne au mois de novembre.

On propose de tenir la présente séance à huis clos pour favoriser les interactions. L'objectif est de procéder à un remue-méninge. Si des informations doivent être rendues publiques par la suite, elles le seront après avoir obtenu l'accord des membres du Comité consultatif agricole (CCA).

### DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

|   |  |
|---|--|
| <br>PRÉSIDENTE | <br>SECRÉTAIRE |
|---|--|

L'ordre du jour est adopté, avec l'ajout aux varia d'un point concernant les claims miniers.

**3. Période de questions du public**

Personne ne s'est présenté à la période de questions du public.

**4. Adoption et signature du procès-verbal de la 109<sup>e</sup> séance tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023**

Le procès-verbal de la 109<sup>e</sup> séance tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 est approuvé par les membres et sera signé par la présidente.

**5. Atelier – Suivi des actions du Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA)**

Les personnes présentes se présentent une à une.

Le document *PowerPoint* « Plan de développement de la zone et des activités agricoles – Atelier de suivi » est présenté aux membres

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Plan de l'atelier;
- Mise en contexte;
- Objectifs de l'atelier;
- Déroulement de l'atelier;
- Prochaines étapes.

Le document *PowerPoint* « Fiscalité municipale et agriculture » est présenté aux membres par Aurélie Boyer de la TAO.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Rôle d'évaluation :
  - Évaluation des immeubles agricoles;
- Taxation :
  - Régime à taux variés;
  - Taux distinct/particulier pour les immeubles agricoles;
- Surtaxation :
  - PDZAA;
  - Illégal, mais...

Après les présentations, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- À l'époque, des territoires aux lots tellement morcelés ne se prêtaient plus à la pratique de l'agriculture selon le modèle agro-industriel du temps. Le remembrement de ces petits lots était donc nécessaire. Les modèles ont changé depuis;
- Si la Ville de Gatineau souhaite poursuivre ses démarches pour appliquer une surtaxe, elle devra exercer une pression politique pour modifier sa charte et obtenir le pouvoir d'adopter cette surtaxe;
- Les dernières modifications aux chartes de municipalités ont eu lieu entre 1996 et 2004. On ne sait pas s'il y a eu des demandes depuis, mais il semble y avoir un mouvement en ce sens;
- 40 % du territoire de Gatineau est en zone agricole et 53 % des terres agricoles appartiennent à des propriétaires qui ne sont pas producteurs agricoles;
- On estime l'acquisition d'une terre agricole à environ 4 000 \$ l'acre, et ce montant s'élève à plus de 20 000 \$ l'acre à Gatineau. Il est impossible de rentabiliser une terre à ce prix;
- La spéculation de terres agricoles peut s'étendre sur des générations et complique l'accès aux terres agricoles, particulièrement pour la relève;
- Actuellement, aucune mesure n'est en place pour réprimer cette spéculation;
- Le cadre législatif de protection des territoires agricoles du Québec stipule que la tenure d'une propriété agricole est contrôlée seulement dans un cas très spécifique, qui est celui des non-

résidents. La Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents dit qu'un non-résident ne peut pas acquérir une terre agricole. Pour sa part, un résident québécois n'est aucunement limité;

- Les acheteurs potentiels qui ne prévoient pas exploiter les terres agricoles doivent être dissuadés d'en acquérir;
- La Ville de Laval est venue faire une présentation à la Ville de Gatineau et la surtaxe représentait 100 \$ par année par terre qui est non exploitée, ce qui n'est rien de majeur. La Ville de Laval n'a plus de terres agricoles et a dû procéder à des remembrements;
- En France, seuls les agriculteurs peuvent acquérir des terres agricoles;
- On doit évaluer si les municipalités qui ont modifié leur charte ont bénéficié de cette modification;
- Une surtaxe lorsqu'une terre agricole n'est pas exploitée pourrait être suffisamment dissuasive en fonction de son montant. La Ville de St-Hubert impose une surtaxe jusqu'à concurrence du montant de la taxe foncière;
- On croit que des mesures dissuasives seraient plus efficaces que des mesures incitatives. Une combinaison des deux méthodes demeure possible;
- L'objectif de certains propriétaires de terres agricoles non exploitées est de laisser la terre s'enfricher pour prouver l'absence d'activités agricoles praticables, pour que la terre soit exclue du territoire agricole et intégrée au périmètre urbain.

On explique aux membres les objectifs de l'atelier qui suivra. Les actions du PDZAA doivent être évaluées pour déterminer si elles sont réalisées. Si elles ne sont toujours pas réalisées, on demande de déterminer si elles sont encore d'actualité, le travail restant pour les compléter, et si d'autres leviers peuvent être utilisés pour les réaliser.

On demande aux personnes présentes de joindre l'une des trois tables de discussion dont la composition a été prédéterminée par l'administration pour s'assurer d'une représentativité variée à chaque table. Chaque table évalue les actions d'une des trois orientations du PDZAA. Trois rondes de 15 minutes sont prévues. À la fin de chaque ronde, seuls les trois membres du conseil et les membres de l'administration en appui à l'atelier changent de table de manière à ce que l'ensemble des participants aient l'opportunité de discuter des trois orientations durant l'atelier.

Début de l'activité.

À la fin de l'activité, les membres du conseil représentant chacun une orientation résument les discussions des participants.

Orientation 2 :

- 2.1 : On est d'accord avec l'état d'avancement, sauf le point qui doit être complété par la TAO et qui n'est pas une action de la Ville. On doit continuer de se concentrer sur l'achat local et raccourcir les circuits. La mise en marché de produits est le rôle du Marché de l'Outaouais (MDO). On souhaite continuer de travailler sur la possibilité d'un marché public permanent;
- 2.2 : On est d'accord avec les actions complétées. La sous-action de l'Arterre est toujours en cours. L'action qui propose que la Ville de Gatineau se positionne comme un champion de l'agriculture en serre n'est pas commencée. Il faudrait y mettre plus d'effort et développer des plateformes d'incubation.
- 2.3 : On cite les mini-kiwis. On propose de se concentrer sur l'exploration de filière innovante. On souhaite évaluer le potentiel de toute nouvelle façon de pratiquer l'agriculture, et les manières de procéder à leur mise en œuvre.
- 2.4 : La mise en valeur des terres agricoles contiguës n'est pas une priorité, mais peut être intéressante pour former la relève. Les terres trop petites ne sont peut-être pas assez rentables, mais peuvent être suffisantes pour l'agriculture en serre.
- 2.5 : Le marché de l'Ontario est intéressant. La Ville doit utiliser son influence politique pour favoriser le commerce transfrontalier.
- 2.6 : Cette action est complétée.

Orientation 3 :

- 3.1 : Il y a encore du travail à faire quant au processus de concordance des règlements d'urbanisme. Ils ne sont pas encore rattachés à ceux de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Certaines subventions ne sont pas accessibles à

Gatineau, comme pour le drainage, le chaulage ou l'acériculture, ce qui nuit au développement agricole.

- 3.1.2 : La portion de la TAO est complète. On doit évaluer le travail réalisé par la Ville. C'est un travail en continu. On cite la chasse en zone agricole pour protéger les terres.
- 3.2 : Cette action n'est pas commencée. On souligne des enjeux de représentativité de la Ville sur plusieurs comités auxquels siègent d'autres MRC. On suggère de développer et financer des initiatives, et d'approcher des écoles.
- 3.3 : La Ville n'est pas assez impliquée. On suggère d'obtenir de l'aide d'ID Gatineau pour que l'agriculture soit reconnue davantage par nos partenaires. Cette action n'est pas complétée et doit être poursuivie.

Orientation 1 :

- 1.1 et 1.2 : La réflexion sur la taxation des terres agricoles est à poursuivre. On croit qu'il y a une plus-value à appliquer différents taux.
- 1.2.2 : On la considère comme étant la stratégie phare de la taxation, notamment pour le remembrement de terres agricoles et la diversification des revenus de la Ville. On souhaite réaliser tout ce qui est possible. On souhaite donner un mandat au comité des finances pour évaluer les options de diversification des revenus. Pour la modification de la Charte de la Ville de Gatineau, on estime qu'il est nécessaire de vérifier si c'est nécessaire avant d'entreprendre cette action, notamment en étudiant les résultats des autres municipalités qui ont modifié la leur.
- 1.3 : On souhaite reconduire cette action.
- 1.4 : On souhaite poursuivre les revendications pour rendre éligibles les producteurs agricoles gatinois au programme de soutien au drainage et au chaulage du MAPAQ.
- 1.5 : La réglementation n'est pas à jour et une harmonisation des règlements à ceux de la CPTAQ est nécessaire. Un premier pas a été réalisé en autorisant le service de repas à la ferme, mais il reste du travail. Concernant les distances séparatrices pour les élevages, le travail continue pour évaluer les possibilités.
- 1.6 : L'évaluation des ressources humaines doit considérer les besoins du milieu agricole. On croit important de créer un point d'entrée à la Ville pour les agriculteurs. Ce point d'entrée assurera le lien avec les différents services municipaux et accompagnera les agriculteurs pour mener leurs projets à terme. L'évaluation du besoin d'une ressource à temps plein ou à temps partiel n'a jamais été complétée. La panoplie de différents plans d'action municipaux nécessite un arrimage. On croit important de faire des présentations communes aux différents comités et commissions touchés par un même sujet.
- 1.7 : Ce point n'a pu être discuté par les membres de cette table.

Après le tour de table, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- L'ensemble des actions semblent d'actualité et reflètent bien les besoins du milieu agricole. On souhaite poursuivre ces actions;
- Une demande de prolongation pour poursuivre la mise en œuvre du PDZAA sera envoyée au MAPAQ;
- On propose de prioriser les actions lors de la prochaine rencontre du comité de suivi du PDZAA à la séance du 6 novembre 2023;
- On souhaite travailler de concert avec la communauté;
- Toute l'information recueillie à la présente séance sera compilée et présentée à la séance du 11 septembre 2023 pour recommandation par le CCA au conseil municipal;
- Le budget rattaché au PDZAA est récurrent. La recommandation du CCA pourrait suggérer des ajouts au budget pour la réalisation de certaines actions;
- On souhaiterait pouvoir vendre les produits de l'abattage québécois en Ontario. Cette demande doit être adressée au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour qu'elle soit ensuite transmise au gouvernement fédéral. Le transport transfrontalier est régi par le gouvernement fédéral. Les normes d'abattage du gouvernement provincial sont différentes de celle du gouvernement fédéral. Les normes fédérales respectent des normes internationales. Il a été demandé au gouvernement fédéral d'identifier des mesures non tarifaires pour faciliter le commerce transfrontalier dans tout le pays;
- On préfère prioriser des actions du PDZAA qui auront des répercussions sur l'agriculture à Gatineau à court terme.

**6. Varia**

**a) Claims miniers**

On informe les personnes présentes qu'un avis de proposition sera déposé au conseil de demain pour protéger le territoire agricole, en réponse aux *claims* miniers. Cet avis de proposition sera envoyé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Le processus pour déterminer les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) commence. On invite les personnes présentes à partager toute préoccupation sur ce type d'activité dans d'autres villes.

**7. Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 16.